Cadrage actualisé
24/09/2019

L'EPREUVE DE FRANÇAIS A PARTIR D'UN TEXTE
Concours externe, interne et 3ème concours

Intitulé réglementaire (décret n°2007-109 du 29 janvier 2007 modifié) :

Une épreuve de français comportant :

- à partir d'un texte général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;

- des exercices destinés à évaluer les capacités de compréhension du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire

Durée : 1h30
Coefficient : 3

Note de cadrage indicative

La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les examinateurs, les formateurs et les candidats.

Cette épreuve du concours d'adjoint administratif principal de 2e classe, qui remplace le concours d'accès au grade d'adjoint administratif de 1ère classe (décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale) permet non seulement d'évaluer la capacité du candidat à comprendre et à reformuler les idées d'un texte, mais aussi de tester ses connaissances en vocabulaire, orthographe et grammaire.

I - A PARTIR D'UN TEXTE D'ORDRE GENERAL, LA REPONSE A DES QUESTIONS DESTINEES A VERIFIER LES CAPACITES DE COMPREHENSION DU CANDIDAT ET SON APTITUDE A RETRANSCRIRE ET ORDONNER LES IDEES PRINCIPALES DU TEXTE

A - Un texte d'ordre général

Le texte d'ordre général n'est généralement pas un texte littéraire. Il est fréquemment en lien avec les réalités territoriales et le champ de compétences du futur adjoint administratif principal de 2e classe. La presse généraliste comme la presse territoriale constituent de bons « viviers » de textes.

La notion « d'ordre général » invite également à ne pas retenir des textes trop spécialisés qui favoriseraient les candidats exerçant un type particulier de fonctions (par exemple un texte portant sur des questions budgétaires, plus familières des candidats assumant des tâches administratives dans des services financiers que des candidats exerçant une mission d'accueil du public).

Sont de même à éviter, quel que soit leur registre, des textes difficilement compréhensibles pour des candidats à un concours d'accès à un cadre d'emplois de catégorie C, à cause de leur niveau de langage ou de leur style. Compte tenu de la durée de l'épreuve, les textes comptent généralement de 500 à 800 mots.

B - Des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat

Ce libellé ouvre la possibilité de questions de formes très diverses, mais en lien direct avec le texte sur le fond. La réponse aux questions repose exclusivement sur l'analyse et la reformulation d'informations contenues dans le texte.

Quelques exemples de questions possibles :

- le titre du texte vous semble-t-il bien choisi ? Pourquoi ?
- que signifie tel mot, telle expression du texte ?
- par tel mot, on entend généralement… : dans le texte, ce mot est-il employé avec la même signification ?
- que veut dire l'auteur lorsqu'il dit que… ?
- dégagez les idées principales d'un texte ou d'un paragraphe.

Le détail du nombre de points attribués à chaque question éclairera le candidat dans la décision de consacrer plus de temps et plus de mots à certaines réponses qu'à d'autres. Il peut être demandé au candidat de traiter les questions dans l'ordre du sujet, afin de faciliter la correction : dans ce cas, le barème pourra pénaliser celui qui transgresserait cette consigne.

C - Des questions destinées à retranscrire et à ordonner les idées principales du texte

Ce libellé souligne l'importance de l'appréciation des capacités d'analyse du candidat et de ses aptitudes à reformuler. On peut ainsi par exemple demander au candidat :

- de reformuler en une cinquantaine de mots les idées principales de tel paragraphe ;
- d'indiquer le plan du texte ;
- de préciser où commence dans le texte la remise en cause de l'idée exposée dans tel paragraphe ;
- etc.

II - DES EXERCICES DESTINÉS A EVALUER LES CAPACITES DU CANDIDAT EN VOCABULAIRE, ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE

Le libellé réglementaire de l'épreuve distingue nettement deux axes : compréhension d'une part, exercices d'autre part. Rien n'empêche de concevoir les exercices à partir du texte, mais ils peuvent également en être totalement distincts.

A - Le vocabulaire

Le candidat sera évalué sur ses connaissances en vocabulaire. Il pourra lui être demandé par exemple des synonymes ou antonymes (mots de sens contraire) ou définitions à partir du texte.

B - L'orthographe

Les exercices visent à mesurer la maîtrise des règles fondamentales des accords et de l'orthographe lexicale. Ils peuvent prendre la forme de petits textes comportant des erreurs dont l'orthographe correcte doit être rétablie.

C- La grammaire

En l'absence de programme réglementaire, on peut s'arrêter aux bases de la grammaire enseignée au collège.

Les questions de grammaire viseront à favoriser le raisonnement et la mise en pratique des règles de grammaire. Les compétences qui devront être maîtrisées par les candidats sont les suivantes :

- Savoir utiliser la conjugaison et la concordance des temps en se situant dans le présent, le passé et le futur ;
- Savoir passer de la voix active à la voix passive et vice-versa ;
- Savoir maîtriser les types de phrases (interrogative, impérative, déclarative) et les formes de phrase (affirmative et négative) ;
- Savoir maîtriser le passage d'un discours direct à un discours indirect (changement de personnes, de temps, d'expressions spatio-temporelles) ;
- Savoir identifier et utiliser les liens logiques dans une phrase ou un paragraphe (cause, conséquence, but, condition, opposition)

<u>Quelques exemples de questions possibles</u> :

- « Dans cette proposition soulignée (<u>parce qu'il est arrivé en retard</u>), identifiez le lien logique » ;
- « Transformez la phrase complexe soulignée en une phrase simple »
- « Complétez la phrase avec le mot de liaison qui convient ».

III- UN BAREME GENERAL

12 points sont attribués à la première partie (questions de compréhension du texte), 8 à la seconde (exercices de vocabulaire, orthographe et grammaire).

Cette épreuve comporte des exigences en matière d'orthographe et de syntaxe, la qualité du style jouant un rôle déterminant dans l'évaluation de la copie par les correcteurs.

Une copie négligée (soin, calligraphie) pourra être pénalisée.

IV – ANNALES

Quelques exemples de thèmes abordés lors des sessions précédentes :

Session	Thème	Source	Nombre de mots
2010	*Concours externe et de 3ème voie* Travailler moins pour vivre mieux *Concours interne* Quinze mesures pour simplifier la vie	Le Nouvel observateur Le Monde	600 680
2012	*Concours externe et de 3ème voie* En 2015, un département français sur deux pourrait être obligé « d'exporter » ses déchets ménagers *Concours interne* Les villes accompagnent les familles au plus prés	Le Monde La Gazette des communes	680 700
2014	*Concours externe et de 3ème voie* Le maire restera l'opérateur de proximité des contrats de ville *Concours interne* Economie sociale et solidaire : une politique encore en quête de légitimation	Maires de France La Gazette des communes	720 680
2016	*Concours externe, interne, et de 3ème voie* Les collectivités doivent faire encore plus de bruit sur la COP21	La Gazette des communes	640
2018	*Concours externe, interne, et de 3ème voie* La métropole de Saint-Etienne est officielle, des transferts de compétences en vue	Localtis	519